

Séance du 30 janvier 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 janvier 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Dumas, M. Soroste à M. Pommiez, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Darmendrail à M. Grenet, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoipé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENTS : M. Arandia, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **MOBILITE** - Stationnement – Acquisition et mise en service de divers matériels pour les parcs de stationnement – signature du marché relatif au lot 5.

Le conseil municipal a autorisé, par délibération du 22 octobre 2013, le lancement d'une consultation générale relative à l'acquisition et la mise en service de divers matériels pour les parcs. Les prestations étaient réparties en 6 lots.

Afin de respecter les procédures de la commande publique, une consultation générale a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert le 28 octobre 2013, la date limite de remise des offres ayant été fixée au 10 décembre 2013. L'analyse de ces dernières a été effectuée et la commission d'appel d'offres, réunie le 16 décembre 2013, a attribué les différents lots aux sociétés suivantes :

Lot	Désignation	Sociétés attributaires	Montant de la proposition € HT
1	Matériel de péage pour les parcs Belfort et les Tennis	Thales	185 037,00
2	Système de reconnaissance de plaques minéralogiques pour le parc Belfort	Thales	17 374,00
3	Système de vidéo surveillance pour les parcs Belfort et les Tennis.	Inéo	21 305,39
4	Système de phonie pour les parcs Belfort et les Tennis.	Semas	27 639,75
5	Matériel de péage en complément pour les parcs de Glain et la Baignade	Thales	83 709,00
6	Signalisation dynamique pour les parcs Belfort, Les Tennis, Champ de Foire et La Baignade	Optifib	42 356,70

Plus particulièrement, le lot n° 5 prévoyait l'acquisition de matériel de péage en complément du matériel existant pour les parcs Glain et la Baignade, nécessaire pour permettre de finaliser le passage en mode payant de ces parcs. Ce marché de fourniture et de mise en œuvre des matériels impose également un contrat d'entretien de l'ensemble des équipements de ces deux parcs ainsi qu'une part de maintenance composé de pièces détachées de rechange permettant la continuité du fonctionnement.

La commission d'appel d'offres a attribué le marché à la société Thales, seul candidat à avoir remis une proposition. Celle-ci correspond aux besoins exprimés dans le dossier de consultation tant au niveau de la valeur technique que de la durée de la garantie. Par contre, la proposition financière de cette société s'établit à 83 709 € HT, montant à comparer avec l'estimation faite à 40 000 € HT, mentionnée dans la délibération du conseil municipal du 22 octobre 2013. Il est ainsi constaté un écart entre l'estimation initiale et le prix après consultation. Cet écart s'explique par l'inclusion du contrat d'entretien et de la maintenance dans la proposition de Thales, prestation non intégrée dans l'estimation du marché.

Au final, il convient de noter que le prix proposé est pertinent au regard des prestations demandées.

Compte tenu de cette différence, il est nécessaire que le conseil municipal autorise la signature du marché relatif au lot 5 à ce niveau de prix.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché relatif au lot 5 à intervenir avec la société Thales ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché conclu.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.